

Les aspects financiers des marchés publics

Durée
2 jours

900 €
net de taxe
(repas inclus)

Objectifs :

Identifier les acteurs de la commande publique et leur rôle dans le paiement des créances. S'assurer de la régularité de sa demande de paiement. Obtenir le versement de ses demandes de paiement. Savoir contester les décisions de l'acheteur.

Public concerné :

Responsables et collaborateurs des services commerciaux, administratifs et juridiques en charge de l'exécution des marchés publics.

MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE L'ACHAT PUBLIC

Présentation des textes applicables.
L'organisation des compétences : définir les acteurs de l'achat public, leurs rôles et leurs compétences.
Les documents de la consultation : identifier les clauses relatives à l'exécution financière d'un marché public.

LES PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Les différentes formes de prix : forme technique et forme économique.
Le contenu du prix unitaire et du prix forfaitaire.
Cas pratique : l'actualisation du prix ferme.
Les régimes de variation (ajustement et révision).
Cas pratique : liquider une formule de variation de prix.

LE FINANCEMENT DU TITULAIRE

La cession de créance : les modalités de mise en œuvre.
Le régime des avances et des acomptes : les droits et obligations du candidat.

LES MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION

Le changement d'un indice en cours d'exécution du contrat.
Les prix nouveaux : les droits de l'entreprise.
Les sujétions techniques imprévues : comment obtenir une indemnisation.
Les travaux supplémentaires : les règles à respecter.

LA MISE EN PAIEMENT

La règle du service fait : constatation et matérialité.
La décision prise par le représentant du pouvoir adjudicateur après vérification (réception, ajournement, rejet, réfaction) et les modalités de contestation.
Les pénalités de retard : mode de calcul et de contestation.
La forme de la demande de paiement et les pièces obligatoires.
La procédure d'établissement du décompte général définitif.
La procédure de référé provision.

LE DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT

Les différents délais applicables.
Le décompte du délai : mise en œuvre et suspension.
Faire valoir son droit aux intérêts moratoires.